

Rassemblement

Contre la criminalisation syndicale et Pour le droit de revendiquer

Le 23 mai à 17h30

Place du Maréchal Joffre à Rivesaltes

La liberté syndicale est fondamentale pour pouvoir nous organiser collectivement au sein de votre entreprise ou de votre service, c'est un droit humain universellement reconnu et protégé ; liberté consacrée par différentes constitutions ou traités.

Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (lois, criminalisation de l'action syndicale, discriminations, etc). Le patronat, le gouvernement français mais aussi les Institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des acquis sociaux.

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et des conquêtes sociales. Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes via un syndicalisme de contre-pouvoir, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Dès lors qu'ils contestent des orientations patronales ou gouvernementales nuisibles aux salariés, les militants syndicaux, du privé comme du public, font parfois l'objet de discriminations.

On peut parler aujourd'hui d'une véritable criminalisation de l'action syndicale: *blocage des carrières, avertissements, mises à pied, intimidations, menaces et affaires montées de toute pièce, licenciements...*

Des syndicalistes sont même traînés devant la justice, pour des faits qui s'inscrivent pourtant dans le cadre de leurs missions syndicales, comme vous l'expliquerons les camarades postiers de Rivesaltes

Mais aussi comme le prouve les procédures judiciaires contre l'UL CGT Aspres Riberal, l'hôpital del'Equipement, les 4 des ASF, les 12 du train jaune, les fonctionnaires CGT police harcelés pour avoir dénoncé un poster d'Hitler.

**Animation & Concert
avec RELAMP**

**Repas: Paëlla
Bon de solidarité 10€**



Face à cette situation, la CGT ne laisse pas ses élus, ses délégués syndicaux, se faire réprimer sans agir.

Notre département est encore un vaste laboratoire de harcèlement, discriminations. Cela n'est plus admissible

Nous exigeons aujourd'hui

- ✓ Le renforcement de la citoyenneté au travail et la revitalisation de la démocratie sociale.
- ✓ Une Loi d'Amnistie pour tout-es les militant-es syndicaliste-s et associatifs.
- ✓ Un renforcement de la protection des militant-es syndicaux agissant dans l'intérêt des salarié-es.
- ✓ La suppression du relevé ADN de tout-es les militant-es.
- ✓ L'engagement de l'État d'assurer le respect des libertés syndicales.
- ✓ Le renforcement de la Loi pour garantir la pérennité de l'hébergement des organisations syndicales à titre gracieux par les collectivités locales.

La volonté d'aboutir anime les grévistes de La Poste de Rivesaltes

Ce que les facteurs de Rivesaltes ont imposé par leur lutte de 5 mois

Le conflit collectif qui oppose les salariés de La Poste de Rivesaltes à leur direction depuis le 30 novembre 2015 pourrait prendre fin.

En effet, La Poste et les syndicats CGT et SUD sont en passe de signer un protocole d'accord de fin de conflit. Les avancées contenues dans cet accord constitueraient une victoire sans précédent pour les salariés.

Sous la pression de l'action des facteurs, la direction a cédé aux revendications :

• Sur l'emploi :

- Reclassification d'un facteur en CDD en CDI ;
- Maintien de 4 tournées soit, 4 emplois ;
- 1 position de renfort soit, 1 emploi supplémentaire ;
- Création de 7 CDI départementaux ;
- Comblement de tous les postes vacants.

• Sur les conditions de travail :

- Promotion pour les collègues les plus âgés ;
- Le droit aux week-ends ;
- Non délocalisation des facteurs durant 2 ans et demi ;
- Prise en compte de la démographie.

Le prix à payer pour cette victoire est la criminalisation de l'action syndicale

Appel à soutenir Alex, militant CGT Tous à Montpellier le 31 mai

Pour soutenir Alexandre Pignon, menacé de 2 ans d'exclusion par La Poste pour son engagement dans le conflit des facteurs de Rivesaltes.

Militant, pas Voyou STOP à la criminalisation syndicale

Inscriptions pour le Bus du 31 mai départ 6h45 de l'UL Sud et 7h00 du péage nord
à faire remonter au Syndicat Départemental CGT-FAPT66 (Mail : cgtptt.66@wanadoo.fr ou par téléphone :
04 68 34 27 70

La direction de La Poste veut faire payer cher aux grévistes et aux représentants syndicaux le fait de s'être rebellés contre l'ordre établi.

Dans le cas précis c'est le militant CGT de Rivesaltes qui est visé pour le simple fait d'avoir participé et animé un conflit collectif de travail.

La Poste requiert une sanction d'exclusion de fonction d'une durée de 24 mois à l'encontre de ce collègue.

En réponse à cette attaque, l'ensemble des salariés en grève depuis 5 mois ont décidé de poursuivre le mouvement et de soutenir leur collègue CGT afin d'obtenir la garantie qu'aucune sanction ne sera prise contre lui ou contre les salariés en lutte lors de ce conflit.

Pour aboutir à la victoire complète de ce mouvement exemplaire les facteurs et factrices en grève de Rivesaltes appellent l'ensemble des usagers, les citoyens, les salariés, les privés d'emplois, les précaires, les retraités à venir les soutenir.